

# Assassinat de Lokman Slim : cinq ans après, un regain d'espoir pour la famille

Les proches de l'intellectuel opposant au Hezbollah perçoivent pour la première fois une volonté judiciaire de faire avancer l'enquête, incarnée par le travail « rigoureux » d'une juge d'instruction récemment chargée du dossier.

L'OLJ / Par Claude ASSAF,



Chebli Mallat recevant le prix Lokman Slim de Rachael-Ameer. À partir de la gauche, Moussa Khoury, Monica Borgman et Adel Nassar. Photo Claude Assaf/L'Orient-Le Jour

Cinq ans après l'assassinat perpétré le 3 février 2021 de Lokman Slim, chercheur, écrivain et activiste politique chiite, ses meurtriers n'ont toujours pas été identifiés, laissant l'impunité perdurer. Toutefois, à l'occasion de la commémoration de ce jour funeste, la famille du farouche opposant au Hezbollah, qui a payé de sa vie son courage et sa liberté d'opinion et de

parole, a exprimé mardi un regain d'espoir dans la justice, pour la première fois depuis l'ouverture de l'enquête. À la résidence Slim, en présence de la sœur et de la veuve du disparu, Rasha el-Ameer et Monica Borgman, ainsi que du ministre de la Justice Adel Nassar, venu exprimer sa solidarité, Moussa Khoury, un des avocats de la famille, a en effet indiqué aux journalistes et sympathisants réunis sur place que l'enquête se trouve désormais entre les mains d'une juge « qui exerce ses fonctions avec intégrité, honnêteté, rigueur et professionnalisme ».

Alors qu'il venait de passer la journée chez un ami à Niha (Liban-Sud), Lokman Slim avait été retrouvé mort, criblé de cinq balles à la tête et une autre dans le dos, près de l'autoroute Saïda-Tyr, à Addoussiyé (Zahrani), un bastion du Hezbollah. Un mois avant son meurtre, l'intellectuel et militant évoquait sur la chaîne saoudienne al-Hadath une implication du parti chiite dans l'importation du nitrate d'ammonium à l'origine de la double explosion au port de Beyrouth, survenue le 4 août 2020. En décembre 2019, soit quatorze mois avant son assassinat, des menaces de mort écrites avaient été placardées à l'entrée de sa résidence à Haret Hreik (banlieue sud de Beyrouth). Suite à ces menaces, il avait publié un communiqué dans lequel il appelait l'armée à le protéger contre tout mal qui lui arriverait, imputant d'avance la responsabilité à l'ancien secrétaire général du Hezbollah Hassan Nasrallah et au chef du mouvement Amal, Nabih Berry.

Sans nommer la magistrate en charge du dossier par souci de discrétion professionnelle, l'avocat Moussa Khoury faisait référence mardi à la juge d'instruction de Beyrouth, Roula Sfeir, désignée

en mai dernier pour relancer les investigations suspendues en décembre 2024 par l'ancien premier juge d'instruction de Beyrouth par intérim Bilal Halaoui. Lequel avait alors jugé qu'« aucune mesure supplémentaire ne s'imposait dans le cadre de l'enquête », et classé le dossier « jusqu'à apparition de nouveaux éléments ». Trois mois plus tard, suite à un recours en dessaisissement déposé contre le juge Halaoui par Mmes el-Ameer et Borgman pour « partialité et entrave à la justice », la Cour de cassation avait donné gain de cause aux deux femmes, ordonnant le transfert du dossier à un nouveau magistrat.

Interrogée par *L'Orient-Le Jour*, Monika Borgman affirme que « c'est bien la première fois qu'un juge veut faire avancer les choses dans le dossier ». Et d'ajouter : « Nous lui faisons confiance. »

### **Une volonté politique de ne pas interférer**

Tout en saluant les efforts judiciaires, Moussa Khoury s'est félicité de l'existence d'une « nouvelle approche » qu'il a attribuée au mandat présidentiel de Joseph Aoun et à la formation du gouvernement de Nawaf Salam. Il a également salué « les efforts du ministre Nassar pour rouvrir les enquêtes sur les nombreux assassinats politiques au Liban ». En octobre 2025, ce dernier a nommé onze juges d'instruction pour enquêter sur autant d'assassinats remontant à 1978.

Sur cette « nouvelle approche » politique, Mme Borgman précise à *L'Orient-Le Jour* avoir rendu visite avec sa famille à MM. Aoun et Salam,

relevant avoir eu un retour positif de ces entretiens. Elle indique aussi que les Slim sont en contact avec le ministre de la Justice, estimant que « la volonté politique » joue un rôle majeur dans le progrès du dossier. À cet égard, Adel Nassar indique à notre journal que la volonté politique consiste notamment à « empêcher toute interférence et tout blocage de l'enquête ». Plus généralement, il estime que « les magistrats indépendants » qui remplissent leur rôle « avec courage » représentent « une garantie » pour un traitement efficace des dossiers, ouvrant ainsi la voie à « une redevabilité, notamment dans les crimes politiques ».

Toujours sans nommer la magistrate, Moussa Khoury indique que la juge Sfeir oeuvre à recueillir les éléments et indices pour « exercer son pouvoir d'appréciation ». Dans ce sillage, Rasha el-Ameer confie que la magistrate a notamment procédé à des interrogatoires de témoins et sollicité des informations auprès des parties compétentes, en particulier des services de sécurité. Elle exprime à cet égard son souhait de voir ces services « coopérer pleinement » avec la justice.

Selon nos informations, la juge Sfeir tiendra une audience le 26 février, après en avoir tenu une jeudi dernier.

### **« Il a brisé le silence »**

Au cours de l'événement, la Fondation Lokman Slim a décerné son prix éponyme 2026 à Chebli Mallat, avocat engagé dans la défense de la justice et des droits humains, et dans la lutte pour la réforme politique. Ce dernier vient de publier un ouvrage sur la genèse de la Constitution

libanaise. Lors de son intervention, le lauréat a particulièrement salué les enseignements de Lokman Slim sur « la non-violence, la moralité, la réforme et la loi ». Il a en outre insisté sur la nécessité d'une « redevabilité juridique et politique », soulignant qu'une réalisation à ce niveau constituerait « une victoire pour Lokman Slim et des milliers de victimes de violences humaines ».

Prenant enfin la parole, Jad Akhaoui, journaliste et activiste politique, a rendu hommage au souvenir de Lokman Slim, affirmant que ce dernier « a brisé le silence » au sein de sa communauté, dont il refusait qu'elle soit « une cage » pour ses membres, soulignant qu'« il a rejeté la normalisation de la peur ».